

Réunion d'information du quartier Saint-Exupéry – 16 janvier 2025

Réunion publique d'information sur les travaux préparatoires du prolongement du Tram T13 (Poissy <> Achères) dans le quartier Saint-Exupéry

Jeudi 16 janvier 2025

De 19h30 à 21h

Lieu :

Club Saint-Exupéry
82 rue Saint Sébastien
78300 Poissy

Les représentants de la maîtrise d'ouvrage :

- **Pour Île-de-France Mobilités (IDFM)**, l'autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France, Île-de-France Mobilités organise et finance les transports publics pour tous les Franciliens :
 - Laura LEMAIRE, chargée de projet du prolongement du tram T13
 - Yves DANTEC, chef du département projets de surface
 - Clémence GEORGELIN-PERROY, chargée de mission concertation et information du projet de prolongement du tram T13
- **Pour SNCF Réseau**, gestionnaire du Réseau Ferré National, SNCF Réseau commercialise l'accès au réseau, gère les circulations et assure la maintenance et le développement des infrastructures :
 - Carolina MEIER, pilote d'opération du prolongement du tram T13

Les représentants de la ville de Poissy

- Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire de Poissy
- Marc LARTIGAU, conseiller municipal de Poissy, délégué au tramway, au plan communal de circulation et de stationnement

L'animateur :

- Frédéric CHAUSSEE, président de l'agence stratéact (dialogue & communication)

Plus de 120 habitants du quartier Saint-Exupéry ont répondu présent à cette invitation, ainsi que plusieurs élus et agents de la ville de Poissy ainsi que Monsieur Karl Olive, député de la 12^e circonscription des Yvelines.

L'agent de proximité récemment recruté pour le projet, Romain KOUO, était également présent, à l'écoute des questions et avis des participants à la réunion publique.

1. INTRODUCTION ET PRESENTATIONS

L'animateur de la réunion remercie les participants de leur présence, puis introduit la séance en présentant rapidement :

- L'objet de la réunion ;
- Les représentants de la co-maîtrise d'ouvrage (IDFM et SNCF Réseau) ;
- Le déroulé de la réunion, structuré en deux grandes parties :
 - o Une première partie de présentation générale du projet, suivie d'un premier temps de questions/réponses ;
 - o Une présentation dédiée aux travaux dans le quartier Saint-Exupéry, avec un second temps de questions/réponses spécifiquement dédié.

L'animateur rappelle que la réunion est enregistrée (audio) et qu'un compte-rendu sera réalisé afin que chaque point puisse être traité lors des prochaines réunions de coordination chantier (avec les différents acteurs : maîtres d'ouvrage, collectivités, AMO, entreprises...).

Il laisse la parole à Mme le Maire, Sandrine BERNO DOS SANTOS, pour un mot d'accueil et d'introduction. Mme BERNO DOS SANTOS commence par remercier l'ensemble des participants pour leur présence et rappelle l'objectif des réunions publiques. Elle invite également les participants à poser toutes leurs questions, sans exception. Enfin, elle souligne que le projet offrira une nouvelle solution de mobilité aux habitants du quartier Saint-Exupéry : un tram toutes les dix minutes en heure de pointe.

2. PRESENTATION DU PROJET

- **Le projet T13 Phase 2 dans les grandes lignes**

Le projet T13 Phase 2 consiste à prolonger le tram-train T13 jusqu'à Achères-Ville, en reliant la gare de Saint-Germain-en-Laye à la gare d'Achères-Ville, soit un total de 29 km. La Phase 1 du T13, déjà en service depuis 2022, relie Saint-Cyr à Saint-Germain-en-Laye, sur 19 km. Le prolongement prévu pour la Phase 2 s'étend sur 10 km supplémentaires, permettant la connexion entre Saint-Germain-en-Laye (station Lisière Pereire) et Achères-Ville. La mise en service de ce prolongement est prévue pour 2028, après une période de travaux qui a débuté fin 2024.

Le projet est destiné à améliorer la mobilité dans la région en offrant une liaison rapide et durable entre ces différentes communes. Il s'agira d'un tram-train circulant sur des voies ferrées et en milieu urbain. La fréquentation attendue à terme est de 17 000 voyageurs par jour. La fréquence du tram-train sera de 10 minutes en heure de pointe pour chaque branche et de 5 minutes sur le tronç commun. Le temps de parcours entre Saint-Cyr et Achères-Ville sera de 38 minutes.

Le prolongement du tramway T13 Phase 2 est un projet financé par l'État, la Région Île-de-France et le Département des Yvelines. Il est réalisé en co-maîtrise d'ouvrage d'Île-de-France Mobilités et de SNCF Réseau.

- **Planning des travaux**

Les travaux concessionnaires ont démarré en 2021, ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des concessionnaires eux-mêmes, tels que Orange pour les réseaux de télécommunication, GRDF pour les réseaux de gaz et la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise (CUGPSEO) pour les réseaux d'eau. Ils déplacent les réseaux situés sous la future plateforme tramway pour libérer les terrains nécessaires à la construction du tramway.

Ils se poursuivent en 2025 en parallèle du lancement des travaux préparatoires (débroussaillage, démolitions, terrassement...). Ces travaux ont également pour but de libérer ou préparer les terrains nécessaires à la construction du tramway.

Les travaux principaux de construction de la voie du tramway et des stations, dits travaux d'infrastructures auront ensuite lieu entre 2025 et 2027. Puis une phase d'essai et de marche à blanc sera menée pour une mise en service prévue en 2028.

- **Tracé et stations**

Le prolongement de la ligne T13 Phase 2 suivra le tracé de l'ancienne Grande Ceinture ferroviaire et traversera notamment la forêt et le golf de Saint-Germain-en-Laye. Il desservira des zones résidentielles, Poissy et Achères, avec des stations situées sur ce parcours. Le projet inclut la création de passages à faune en forêt de Saint-Germain afin de permettre aux animaux de traverser les voies du tramway. Les nouvelles stations de la Phase 2 seront au nombre de 4 et permettront d'accompagner certains projets d'urbanisation. Par exemple, la station Poissy ZAC permettra de desservir la ZAC Rouget-de-Lisle, en cours de construction à Poissy.

Le tracé est montré grâce à une vidéo survolant la maquette 3D du tram qui sera bientôt mise à la disposition du public.

3. QUESTIONS/REponses SUR LE PROJET

SYNTHÈSE DU PREMIER TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES PARTICIPANTS

Cette première session est dédiée aux questions sur le projet en lui-même. Les réponses ont été fournies par des représentants d'Île-de-France Mobilités, de SNCF RESEAU ainsi que par Mme BERNO DOS SANTOS et M. LARTIGAU, élus de la ville de Poissy

- **Question sur l'absence de station au niveau du Technopole de Poissy**
 - **Question** : Pourquoi ne pas avoir un arrêt à proximité du Technoparc et du lycée à proximité ?
 - **Réponse** : Dans la première version du tracé du projet, la possibilité d'une station au niveau du Technopôle avait été étudiée. À cette époque, le tracé n'était pas supposé passer par Poissy. Cela a finalement été demandé lors de l'enquête publique initiale et le tracé a donc été modifié. Ce nouveau tracé a été validé lors de l'enquête publique de 2018 durant laquelle il a été décidé de traverser le centre de Poissy et de desservir les zones d'habitations denses de Poissy, afin de desservir un maximum de personnes. Le futur tram T13 privilégiera donc la desserte locale en s'appuyant sur la complémentarité avec d'autres modes de transports.

- **Question sur le mur occultant prévu au niveau de la rue Adrienne Bolland**
 - **Question** : Un mur occultant sera construit entre le futur tramway et les voies ferroviaires, pourquoi ne pas également en construire un entre le tramway et les habitations ?
 - **Réponse** : La clôture occultante sera bien située entre les voies ferroviaires et la rue. Il n'y aura pas de mur entre le tramway et les habitations car il n'y a pas d'évolution significative du bruit. La clôture est définie comme occultante car elle limite la vue sur les trains SNCF et les trains fret. On ne peut pas utiliser de clôtures occultantes le long du tramway pour des raisons de sécurité : le conducteur doit voir son environnement, notamment aux croisements piétons et routier, pour pouvoir s'arrêter en cas de présence d'obstacles. Une campagne de mesure acoustique sera réalisée une fois le tramway en service afin de vérifier le respect des niveaux sonores.

- **Question sur les accès cyclistes et piétons en forêt**
 - **Question** : Est-ce que le tracé en forêt prend en compte des accès cyclistes/piétons pour les promeneurs ?
 - **Réponse** : Oui, les tracés actuellement en place seront maintenus. Tous les chemins forestiers existants resteront utilisables, seuls les chemins non officiels ne seront pas maintenus. Des aménagements piétons et cyclistes ne sont pas prévus en forêt le long du tram car cela nécessiterait d'élargir la place du tram en forêt de Saint-Germain, qui est une forêt protégée, et donc d'abattre un nombre important d'autres arbres, ce qui n'est pas souhaitable ni permis en forêt de Saint-Germain.

- **Question sur la clôture occultante et la haie végétalisée au niveau de la rue Adrienne Bolland**
 - **Question** : Quelle sera la hauteur de la clôture occultante et dans quelle mesure cachera-t-elle les voies ferrées ? La haie végétalisée prévue en plus du côté de la rue Adrienne Bolland est-elle toujours maintenue ?
 - **Réponse** : La clôture sera située le long des voies ferrées, en haut du talus, et mesurera 2 mètres. Le talus sera végétalisé à l'aide d'arbustes et de haies. Des plantes grasses seront installées sur la voie du tramway.

- **Question sur la vitesse de circulation du tramway**
 - **Question** : A quoi correspond le bruit d'un tramway en journée et comment est-il mesuré ? Il avait été évoqué un passage avec une vitesse de 20 km/heure : est-ce toujours le cas ?
 - **Réponse** : Pour mesurer le bruit produit par un tramway, on prend, conformément à la réglementation en vigueur, la moyenne du bruit mesuré à trois moments différents de la journée, en tenant compte des heures de pointe. Après la mise en service, des études acoustiques seront menées pour vérifier les niveaux de bruit. Le tramway circulera en ville à une vitesse de 30 km/heure environ voire davantage suivant les secteurs mais les niveaux de bruit restent modérés à ces vitesses. [IDFM précise hors réunion que la vitesse pratiquée dans le quartier sera entre 40 et 50km/h maximum].

- **Question sur la place nécessaire pour la construction du tramway en ville**
 - **Question** : Comment est-il possible de faire tenir deux voies de voitures et un tramway sur la rue actuelle ? Où circuleront les vélos et où stationneront les voitures ?
 - **Réponse** : Les travaux permettront de réduire la largeur du talus ferroviaire et donc de libérer de la place. Cela permettra de conserver les deux sens de circulation pour les voitures et d'y ajouter le tramway. Les cyclistes circuleront sur les voies des voitures. La ligne de stationnement d'une vingtaine de places va cependant disparaître. Le tramway circulera à l'emplacement de l'actuel talus.

- **Question sur le plan incliné et la sécurité des piétons**
 - **Question** : Quel sera le niveau du plan incliné sur lequel circulera le tramway par rapport aux maisons démolies ? Comment sera assurée la sécurité des enfants qui jouent dans la rue ?
 - **Réponse** : *Post-réunion* : La plateforme du tramway sera au même niveau que la rue Adrienne Bolland au niveau du quartier du clos Saint Germain. La rampe d'accès permettant de remonter sur la grande ceinture démarre à la sortie du quartier.
Si cela s'avère nécessaire, il sera possible d'installer une clôture pour empêcher l'intrusion des piétons sur les voies. Au même titre qu'une voiture, le tramway pourra s'arrêter en cas de danger, le conducteur ayant une visibilité sur l'environnement. Les équipes d'Île-de-France Mobilités reviendront vers les habitants de l'impasse pour qu'une réponse spécifique et adaptée au mieux à la situation soit apportée.

- **Question sur la réduction de la vitesse des voitures dans le quartier**
 - **Question** : Quelles possibilités sont envisagées pour ralentir la vitesse des voitures dans la rue ? Quelque chose de plus efficace que les stops existants ?
 - **Réponse** : La ville de Poissy répond que le nécessaire sera fait pour réduire la vitesse des voitures notamment grâce à des aménagements de la route. La ville ajoute que l'installation de caméras est prévue rue Adrienne Bolland, une fois que les travaux seront terminés dans cette zone.

- **Question sur la possibilité de mettre le tramway en monovoie**
 - **Question** : Pour gagner de la place sur la rue Adrienne Bolland, pourquoi ne pas envisager un tramway en monovoie ?
 - **Réponse** : Le passage à une seule voie dégraderait le trafic du tramway, il ne serait plus possible d'assurer un tramway toutes les dix minutes. Cette option n'a donc pas été retenue.

**T13**

PROLONGEMENT

Saint-Germain > Achères

- **Question sur les nuisances vibratoires du tramway**

- **Question** : Des mesures de vibration ont-elles été réalisées ? Quelles nuisances engendrera la mise en service du tramway ?
- **Réponse** : Une étude vibratoire a été réalisée en même temps que l'étude acoustique. En cas de dépassement des niveaux réglementaires, des dispositifs particuliers seraient mis en place sur la voirie. Il faut toutefois noter que la plateforme sera équipée d'un système antivibratoire.

4. PRESENTATION DES TRAVAUX

○ **Travaux au niveau de l'avenue de Versailles et du boulevard Gambetta**

Sur ce périmètre, SNCF Réseau installe en janvier une zone de stockage au niveau du Square Jean Moulin et une base vie à l'arrière de l'ancienne gare de la Grande Ceinture. Au niveau du parking de l'ancienne Grande Ceinture, une partie du parking attenant sera clôturée pour permettre un cheminement des camions en toute sécurité, sans risque pour les piétons. Parallèlement, les travaux concessionnaires de déplacement des conduites d'eau menés par la Communauté Urbaine GPSEO (Grand Paris Seine & Oise) seront réalisés d'un côté de la rue jusque fin avril 2025, puis reprendront de juin à août sur l'autre côté de la rue.

Parallèlement également, à partir de février, Île-de-France Mobilités réalisera des travaux préparatoires pour libérer les terrains nécessaires à la construction du tramway : des coupes d'arbres, des travaux de déplacement de clôtures riveraines et la démolition de 3 petits bâtiments.

La dépose du pont surplombant l'avenue Fernand Lefevre sera réalisée au printemps 2025 par SNCF Réseau.

Les travaux de dépose de pont surplombant l'avenue de Versailles, réalisés par Île-de-France Mobilités, sont prévus à partir de l'été 2025.

○ **Travaux dans le quartier Saint-Exupéry : présentation générale**

Entre janvier et juillet 2025, des travaux concessionnaires seront menés par la Communauté Urbaine GPSEO afin de dévier les canalisations d'eau.

Sur la même période, des travaux seront réalisés par SNCF Réseau. Ces travaux ont pour objectif de modifier le talus afin de gagner de la place pour permettre d'insérer le tramway.

De mai à août 2025, Île-de-France Mobilités réalisera des travaux de libérations d'emprise au bout de la rue Adrienne Bolland. Ils consistent en la démolition de la rangée de pavillon acquis par Île-de-France Mobilités en 2022 et dont les anciens locataires ont tous été relogés.

○ **Organisation des circulations entre janvier et l'été 2025**

Une base-vie sera installée au niveau de la zone qui permet actuellement à SNCF Réseau d'accéder aux voies ferroviaires. De janvier à l'été 2025, la rue Saint-Sébastien sera fermée à la circulation en raison des travaux de dévoiement de réseaux d'eau par la CUGPSEO. Par ailleurs, les discussions avec la ville ont abouti à la demande suivante : faire en sorte que les camions SNCF Réseau n'empruntent pas la rue Saint-Exupéry. Ainsi, pour permettre aux deux chantiers CUGPSEO et SNCF Réseau de se dérouler dans la même temporalité, une piste de chantier sera créée pour les camions SNCF Réseau le long du délaissé situé entre la voirie et la voie ferrée.

Après l'été 2025, la rue Saint-Sébastien sera réouverte à la circulation des voitures.

○ **Détails des travaux réalisés par SNCF Réseau**

Une base-vie sera installée au niveau de la zone qui permet actuellement à SNCF Réseau d'accéder aux voies ferroviaires.

Le long de la voie ferrée, une piste de chantier sera créée afin de faire passer les camions et d'éviter la circulation des engins sur la rue Saint Exupéry.

La rue Saint-Sébastien sera fermée entre février et l'été 2025, elle sera ensuite réouverte pour permettre aux riverains d'y circuler.

Sur la rue Adrienne Bolland, les travaux commenceront avec l'abattage d'arbres situés sur le talus existant, le merlon de terre qui se situe devant le talus ferroviaire sera lui-même supprimé.

Pour permettre la construction du mur de soutènement, des travaux de terrassement sont prévus de jour mais aussi de nuit. En effet, ces opérations peuvent venir impacter la stabilité du talus ferroviaire, il est donc nécessaire que le trafic des trains soit arrêté au moment des opérations. La vitesse des trains sera également limitée durant cette période. Des places de stationnement seront utilisées pour créer la piste de chantier mentionnée plus haut pour les engins de chantier.

Le terrain de tennis sera utilisé comme zone de stockage pour le chantier.

Entre janvier et mars 2025, la clôture existante sera retirée et une clôture de protection de chantier sera mise en place.

Afin de limiter les nuisances pour les riverains, SNCF Réseau a retenu l'option de chantiers mobiles qui avanceront au fil du temps. La méthode de travaux retenue par injection est également l'une des moins bruyantes existantes.

Une fois le soutènement provisoire (de nuit) et le soutènement définitif (de jour) réalisé, l'aménagement et la végétalisation du talus pourra être réalisé de janvier à juillet 2026. Une fois le mur de soutènement construit, la clôture occultante sera posée en haut du talus.

○ **Détails des informations pour les riverains**

Des affichages réguliers sont prévus et les informations seront transmises sur Facebook et WhatsApp. Romain, l'agent de proximité du projet, aura aussi la charge d'apporter l'information nécessaire concernant les nuisances et les travaux. Il pourra apporter des réponses techniques aux interrogations en lien avec les maîtrises d'ouvrage du projet.

La méthodologie et le phasage des travaux sont prévus pour engendrer le moins de nuisances possible (plan d'installation chantier, circulation maintenue dans les deux sens). Tous les riverains pourront accéder à leurs maisons facilement et il est prévu de nettoyer les zones de chantiers fréquemment. Les horaires des travaux ont été anticipés en lien avec la Ville. Aucune opération impactant la circulation des riverains ne sera réalisée durant les heures de pointe.

En ce qui concerne les travaux de nuit, ils auront lieu entre 22h et 6h, souvent après le dernier train de nuit (23h) et avant le premier du matin (4h30). Les interventions de nuit auront lieu entre le lundi soir et le vendredi soir.

5. QUESTIONS/REponses SUR LES TRAVAUX

SYNTHESE DU SECOND TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES PARTICIPANTS

- **Question sur les éventuelles dégradations de chaussée liée au passage de camions**
 - **Question** : Quelle prise en charge est prévue en cas de dégradation dans les allées privées ?
 - **Réponse** : Pour la partie avant le Clos, les places de parking occupées sont gérées par les autorités locales. Un état des lieux sera réalisé avant toute opération et les éventuelles dégradations seront prises en charge par l'entreprise travaux. SNCF Réseau fera circuler ses camions au sein de l'installation chantier, pour éviter la présence d'engins dans la rue. Il en sera de même concernant les travaux Île-de-France Mobilités de la rue Adrienne Bolland.

- **Question sur la présence d'une base-vie entre la rue Saint-Sébastien et Adrienne Bolland**
 - **Question** : Le baraquement de chantier situé dans le virage entre la rue Saint-Sébastien et Adrienne Bolland semble peu sécuritaire en raison de la sortie de camions au carrefour qui surprennent les automobilistes du carrefour, est-ce que quelque chose est prévu à ce sujet ?
 - **Réponse** : Il s'agit d'une base-vie de la Communauté Urbaine GPSEO qui concerne les travaux concessionnaires. Cette information leur sera remontée.

- **Question sur les nuisances engendrées par les travaux de nuit**
 - **Question** : Quelles seront les nuisances des travaux de nuit ? Pourquoi ne pas dévier les trains pendant la journée ?
 - **Réponse** : Il est impossible d'effectuer ces travaux de jour car il s'agit de travaux à proximité immédiate des voies ferroviaires, ce qui suppose de supprimer des circulations ferroviaires pour pouvoir intervenir en sécurité. Réaliser ces travaux de jour aurait donc un impact trop important sur la ligne J vers Paris et l'intégralité des trains vers la Normandie. Même avec des travaux de nuit, certains trains devront être remplacés par des bus, notamment entre 22h et 00h.
 - Les travaux seront mobiles, ils seront réalisés à l'aide d'une foreuse afin d'injecter du béton dans le talus. Il s'agit de la méthode la moins bruyante pour ce type de travaux. D'autres règles seront mises en place pour les travaux de nuit. Par exemple, l'avertisseur sonore de recul habituel sera remplacé par un son moins fort et à tonalité moins dérangeante pour l'oreille humaine.

- **Question sur les dates de travaux réalisés sur le boulevard de l'Europe**
 - **Question** : Quand se termineront les travaux réalisés sur le boulevard de l'Europe ?
 - **Réponse** : Ils se termineront fin 2026. Il s'agit de travaux réalisés par le département des Yvelines.

**T13**

PROLONGEMENT

Saint-Germain > Achères

- **Question sur les travaux en forêt à proximité d'Achères**
 - **Question** : En quoi consistent les travaux réalisés dans la forêt au niveau d'Achères ?
 - **Réponse** : Durant le mois de décembre 2024, la voie ferrée de la Grande Ceinture a été retirée, entre Saint-Germain-en-Laye et Poissy ainsi qu'au niveau d'Achères, ont suivi des abattages d'arbres notamment dans la zone de la future base vie ainsi que dans la zone de montage du futur tablier. En forêt au niveau d'Achères, les travaux se situeront sur le saut-de-mouton (pont qui permettra au tramway de passer au-dessus des voies ferrées). La plate-forme de la Grande Ceinture sera réutilisée.

- **Question sur la réalisation de pistes cyclables**
 - **Question** : Est-ce qu'une voie vélos sera construite dans la rue Adrienne Bolland jusqu'à Achères, et jusqu'à la gare RER de Poissy et vers celle d'Achères ?
 - **Réponse** : Aucun projet de création de piste cyclable n'existe à ce jour en forêt dans le cadre du projet de prolongement du tram T13. Les emprises du projet ne sont plus modifiables. Jusqu'à la gare RER de Poissy, une piste cyclable et des cheminements piétons sont construits dans le cadre de la ZAC Rouget de Lisle qui sera reliée à la station Poissy ZAC.

 - **Question** : Est-ce qu'une voie vélo est prévue entre le quartier Saint-Exupéry, la gare de Poissy et la ZAC ?
 - **Réponse** : Dans le cadre du projet, Île-de-France Mobilités finance une piste cyclable qui permet de relier le boulevard Gambetta avec le quartier à la ZAC via le boulevard de la paix. Elle vient se raccorder à la piste cyclable qui traverse la ZAC Rouget de Lisle. Une rampe d'accès dédiée aux mode doux (piéton et cycles) est également créée pour permettre un lien plus direct entre la station Poissy ZAC et l'itinéraire vélo de la ville de Poissy.

- **Question sur la sécurité et la démolition des maisons du bout de la rue Adrienne Bolland**
 - **Question** : Comment garantir la sécurité des enfants, et notamment l'interdiction d'accès aux chantiers et aux voies du tramway par la suite ? Également, quand sera réalisée la démolition des maisons ?
 - **Réponse** : Les maisons désaffectées du bout de la rue Adrienne Bolland seront démolies entre mai et août 2025, et ce uniquement en journée. Île-de-France Mobilités s'engage à communiquer aux riverains l'organisation de cette phase de chantier. Ces travaux doivent être réalisés avant août 2025 car ils conditionnent l'ensemble des autres travaux à réaliser. Ainsi, décaler la démolition des pavillons signifie décaler tous les autres travaux prévus après, entre la rue Adrienne Bolland et Achères.

- **Question sur l'arrêt de tram le plus proche**
 - **Question** : Où sera situé l'arrêt de tramway le plus proche du quartier Saint-Exupéry ? Faudra-t-il prendre le bus pour y parvenir ?
 - **Réponse** : L'arrêt le plus proche du quartier se situera avant le pont de la RD30, du côté de la rue Saint-Sébastien. Il desservira ainsi le quartier Saint-Exupéry et la ZAC Rouget de Lisle.

- **Question sur les travaux d'isolation**
 - **Question** : Les travaux d'isolation des maisons auront-ils lieu avant les travaux ? Les démolitions auront-elles lieu pendant la période estivale, entre avril et août ?

**T13**

PROLONGEMENT

Saint-Germain > Achères

- **Réponse** : Les travaux d'isolation des pavillons sont financés par Île-de-France Mobilités mais seront réalisés par CDC Habitat dans le cadre d'un programme de rénovation plus global, y compris thermique des pavillons. Ces travaux ne seront pas réalisés avant les travaux de démolition. Île-de-France Mobilités n'a pas à ce stade connaissance des dates des travaux de rénovation de CDC Habitat.

- **Question sur les places de parking**
 - **Question** : Prévoyez-vous de créer de nouvelles places de parking pour remplacer durablement celles qui seront supprimées en raison de la construction du prolongement du tramway ?
 - **Réponse** : Certaines places seront restituées au niveau de la rue Saint-Sébastien. Un projet de stationnement en mode alterné est également à l'étude.

- **Question concernant les travaux réalisés sur l'ancienne Grande Ceinture**
 - **Question** : Quels sont exactement les travaux réalisés sur l'ancienne voie ferrée désaffectée en forêt ?
 - **Réponse** : La voie ferrée a été retirée. Cela permettra de créer la zone de montage du futur tablier du pont qui surplombe la voie ferrée. Un raccordement sera ensuite créé pour le raccordement au tracé du tramway. Une autre partie de la Grande Ceinture sera utilisée pour réaliser certaines compensations écologiques.
Une partie, située dans Poissy, permettra à Île-de-France Mobilités de réaliser une partie des compensations qu'elle doit réaliser au titre des espèces protégées, les milieux reconstitués sont une végétation arbustive. L'autre partie, située en forêt de Saint-Germain sera consacrée à la réalisation de compensations au titre du défrichement. En forêt, la Grande Ceinture sera donc boisée et l'objectif est que cet espace soit restitué à la forêt domaniale.

- **Question sur la gestion des déchets liée aux démolitions et sur les bus**
 - **Question** : Comment prévoyez-vous de gérer les déchets induits par la démolition des maisons de la rue Adrienne Bolland et par où passeront les engins ?
Comment évoluera le tracé du bus de la ligne 3 une fois le tramway en service ?
 - **Réponse** : Concernant les déchets, Île-de-France Mobilités apportera une réponse dans une future info-travaux ou via un autre support de communication. Les camions passeront par la rue Adrienne Bolland. Il n'est pas possible de réaliser une piste dédiée pour les camions. En effet, la piste chantier réalisée par SNCF Réseau pour ses travaux est faite sur un délaissé entre les voies ferrées et la voirie. Au bout de la rue Adrienne Bolland, il n'y a pas de délaissé de ce type, en effet juste derrière les pavillons, on a directement le mur acoustique, il n'y a donc pas l'espace nécessaire pour réaliser une piste de chantier. Néanmoins le chantier sera clôturé pour garantir la sécurité des riverains.
Concernant le bus de la ligne 3, une fois le tramway en service, une réflexion sera menée afin de créer une complémentarité entre les lignes de bus existantes et le nouveau tramway. L'objectif sera d'améliorer la desserte. Les réflexions concernant la réorganisation du réseau de bus autour du tracé du tramway démarreront à partir de 2026 en concertation avec Île-de-France Mobilités, l'opérateur de transport, les services techniques et élus locaux.

- **Question sur la gestion des déchets pendant les travaux**
 - **Question** : Les éboueurs pourront-ils aller jusqu'au bout de la rue ?
 - **Réponse** : Oui, cela a bien été pris en compte.

- **Question sur les effets des travaux à long terme**

- **Question** : Les dégâts causés par les travaux sur la chaussée et sur la route seront-ils réparés après les travaux ?
- **Réponse** : Oui, la route et les trottoirs seront refaits à neuf.

L'animateur de la réunion invite Madame le Maire à clôturer la réunion. Elle remercie les participants pour leur présence, leurs nombreuses questions, et rappelle qu'ils peuvent solliciter l'agent de proximité mais aussi les services et élus de la ville.
